

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 septembre 2019
10 h 30 à 16 h 30
Salle 203
Centre administratif
CS du Chemin-du-Roy
1515, rue Sainte-Marguerite
Trois-Rivières**

Présences : M. Normand Lacasse, président, CS des Découvreurs
M. Richard Coulombe, 1^{er} vice-président, CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles
M. Alexandre Marion, trésorier, CS des Monts-et-Marées
M^{me} Nicole Breault, administratrice, CS Marie-Victorin
M. Nick St-Pierre, administrateur, CS du Pays-des-Bleuets
M^{me} Luce Quévillon, administratrice, CS de Pierre Neveu
M^{me} Hélène Leduc, agente de développement FP-FGBE, TRÉAQ
M^{me} Geneviève Talbot, agente de développement FGA et responsable des communications, TRÉAQ

Absences : M^{me} Yanik Arbour, 2^e vice-présidente, CS de Saint-Hyacinthe
M^{me} Louise Dionne, directrice générale par intérim, TRÉAQ

65.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (DÉCISION)

Au point 65.06.6, concernant la décision pour la proposition du Centre de congrès et d'expositions de Lévis pour les colloques 2020 à 2022, il faut enlever 2020 et conserver seulement : le colloque 2022.

Résolution 65-01-402

*Il est proposé par M. Alexandre Marion,
appuyé par M. Nick St-Pierre,
que l'ordre du jour soit adopté
à la suite de la suppression de 2020 au point 65.06.6
qui concerne la proposition du Centre de congrès et d'expositions de Lévis
pour les colloques.*

65.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2019 (DÉCISION)

Dans les présences, il faudrait ajouter que Mme Nicole Breault était présente en partie par téléphone.

À la page 8, au dernier paragraphe 61.11, il faudrait corriger l'erreur pour « qui n'ont pas été visitées ».

À la page 9, au point 63.13.1, il faudrait changer la première phrase pour : on soulève qu'il faut réévaluer la participation de M. Pierre Marchand pour les ateliers reliés au financement à notre prochain colloque.

Résolution 65-01-403

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,
appuyé par M^{me} Luce Quévillon,
que le procès-verbal du 14 juin 2019
soit adopté avec les modifications demandées, soit :*

- ◆ *M^{me} Nicole Breault était présence en partie par téléphone;*
- ◆ *Correction de l'erreur à la page 8, au dernier paragraphe 61.11 :
pour « qui n'ont pas été visitées »;*
- ◆ *Changer la 1^{re} phrase à la page 9, point 63.13.1 par :
On soulève qu'il faut réévaluer la participation de M. Pierre Marchand
pour les ateliers reliés au financement à notre prochain colloque.*

65.03 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2019

Au point 56.01.6 : Procédures à suivre dans le cadre d'élections à l'assemblée générale annuelle.

On rappelle qu'un carton équivaut à un vote. Si une personne représente plusieurs commissions scolaires, elle aura un carton de vote par commission scolaire.

M. Alexandre Marion propose qu'au même moment où on demande aux commissions scolaires membres quel est le nom de la personne responsable pour les représenter, on leur demande aussi qui sera la personne déléguée pour leur droit de vote à l'assemblée générale annuelle. Mme Hélène Leduc en informera Mme Johanne Villeneuve. **(Suivi)**

Au point 61.06.2 : Les sommes versées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) aux commissions scolaires qui développent des modèles duals.

M. Nick Saint-Pierre demandera à ce que ce sujet soit ajouté à l'ordre du jour du comité mixte FP qui a été reporté en octobre. **(Suivi)**

AU POINT 61.07, LES PRIORITÉS RETENUES PAR LE COMITÉ SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES (SÉC) :

Le comité SÉC est présentement en train de développer un sondage pour faire le portrait de la situation des centres de formation professionnelle (FP) et formation générale des adultes (FGA).

Mme Louise Dionne devra faire un suivi auprès de M. Jean-Sébastien Drapeau pour l'informer que nous avons manifesté cette intention dans notre projet d'entente 2020-2023. Également, le comité devrait être informé que Mme Nadia Rousseau de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) travaille également à dresser le portrait de la situation des SÉC dans les centres de FP dans le cadre du projet de recherche-action pour lequel la TRÉAQ agit à titre de partenaire. M. Richard Coulombe informera Mme Dionne des suivis à faire avec le MEES afin d'éviter les doublons et favoriser l'efficacité. **(Suivi)**

AU POINT 61.13. 2, LES ATELIERS RÉSERVÉS AUX CADRES :

À la suite des insatisfactions communiquées à l'égard des ateliers réservés exclusivement aux gestionnaires, il est recommandé par les membres du comité colloque de planifier des ateliers pour tous les participants, peu importe leur affiliation à une association. Dans le programme, les descriptifs d'ateliers qui s'adressent principalement aux gestionnaires le mentionneront.

65.04 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Normand Lacasse donne ses orientations à titre de nouveau président. Il annonce qu'il confiera des mandats aux vice-présidences et qu'ils en auront la responsabilité. Les autres membres du conseil d'administration sont aussi spécialistes de leur dossier, donc, il souhaite qu'on interpelle les spécialistes, selon les dossiers traités. M. Lacasse exprime aussi qu'il espère réduire au minimum les points en lien avec le travail de bureau lors des rencontres du conseil d'administration, par exemple le point « correspondances », afin de conserver plus de temps pour les sujets de fond.

65.05 FINANCES

M. Alexandre Marion présente les deux points.

65.05.1 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2019 (INFORMATION)

M. Alexandre Marion fait remarquer que les 20 000 \$ supplémentaires, qui ont été alloués au poste budgétaire « Rémunération cadre », ont été pris dans le budget réservé aux communications en 2019-2020.

65.05.2 ÉTAT DE SITUATION DES ADHÉSIONS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Presque toutes les commissions scolaires ont payé leur adhésion. Du côté des commissions scolaires à statut particulier, les Commissions scolaires Crie et Littoral n'ont pas répondu à la lettre que nous leur avons envoyée en juillet et dans laquelle nous leur demandions leur nombre d'ETP. Pour cette raison, elles n'ont pas reçu de facture pour le moment.

M. Normand Lacasse communiquera avec ces deux commissions scolaires. Auparavant, il s'informera auprès de Mme Johanne Villeneuve afin de savoir avec quelle personne elle avait communiqué en juillet. Au besoin, M. Nick Saint-Pierre a un contact à la CS Crie. **(Suivi)**

M. Alexandre Marion communiquera avec les autres commissions scolaires qui n'ont pas encore payé leur cotisation.

65.06.1 RENCONTRE BILAN ET ORIENTATIONS TRÉAQ ET CPFGE

Les deux organisations dressent un bilan positif du taux de participation des évaluations du colloque 2019. Au total, 200 répondants ont participé au sondage. Malgré le problème de l'inscription tardive, les participants sont satisfaits du colloque conjoint à 86 % (37,5 % : excellent et 48 % : très bon). En plus des recommandations formulées dans le bilan du colloque, deux précisions sont apportées pour l'organisation de la 4^e édition :

- S'assurer que le style d'animation des conférences d'ouverture et de clôture soit adapté à un grand groupe.
- Sur le formulaire d'inscription, s'assurer que le participant reçoive la confirmation de ses choix d'ateliers au lieu de la personne responsable de la facturation de sa commission scolaire. Une réunion avec Agora Opus3 est prévue pour améliorer le formulaire d'inscription à cet égard.

65.06.2 THÈME DU COLLOQUE (DÉCISION)

Influencer le changement ou Influenceurs du changement!

Ce thème touche autant les professionnels que les gestionnaires des trois secteurs FP, FGA et service aux entreprises (SAE). Il couvre les aspects suivants :

- Positionnement FP et de la FGA au niveau ministériel.
- Aspect techno pédagogique.
- Besoins des élèves (clientèles variées, adaptation des pratiques, accompagnement de gestion de classe).
- Aspects relationnels, communicationnels, la gestion d'équipe.
- La convergence FP, FGA et SAE.
- Le transfert intergénérationnel des compétences.
- La baisse de clientèle et le recrutement de la clientèle immigrante.

Résolution 65-06-404

*Il est proposé par M. Normand Lacasse,
appuyé par M. Alexandre Marion,
que la proposition du thème « Influencer le changement! »
pour le colloque 2020 soit adopté.*

65.06.3 RECONNAISSANCE HONNEUR AU MÉRITE (DÉCISION)

Le comité colloque suggère de remettre une seule reconnaissance à un professionnel ou un gestionnaire. Le conseil d'administration souhaite continuer avec deux prix, un pour les professionnels et un pour les gestionnaires.

L'appartenance du candidat à l'une ou l'autre des organisations ne doit pas être un critère.

Le même trophée que l'édition 2019 demeure l'emblème de cet honneur.

En plus de faire appel aux membres du réseau, il est suggéré de solliciter les directions générales pour promouvoir cette reconnaissance et soumettre des candidatures.

Résolution 65-06-405

*Il est proposé par M. Nick St-Pierre,
appuyé par M^{me} Nicole Breault
que les prix Reconnaissance Honneur au mérite
continuent d'être offerts à un professionnel et un gestionnaire
et qu'un trophée identique à celui de 2019 leur soit décerné.*

65.06.4 MAÎTRE DE CÉRÉMONIE (DÉCISION)

Mme Diane Martin a accepté d'être la maîtresse de cérémonie de la 4^e édition du colloque conjoint. Ses honoraires sont les mêmes qu'en 2017, soit 2 900 \$ avant taxes.

Mme Martin nous a informés qu'elle ne sera pas disponible pour 2021.

Résolution 65-06-406

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,
appuyé par M^{me} Luce Quévillon,
que les honoraires de 2 900 \$ de Mme Diane Martin
pour animer le colloque 2020 soient adoptés.*

65.06.5 ATELIERS DE M. PIERRE MARCHAND

Le contenu des ateliers de M. Pierre Marchand semble controversé. Il est suggéré de trouver une autre personne-ressource pour présenter les ateliers s'adressant aux nouveaux gestionnaires. Des nouvelles personnes-ressources sont proposées. Mme Hélène Leduc en fera part au comité colloque.

M. Marchand pourrait cependant offrir deux ateliers pour des gestionnaires expérimentés.

65.06.6 DÉCISION POUR LA PROPOSITION DU CENTRE DE CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS DE LÉVIS POUR LES COLLOQUES 2020 ET 2022 (INFORMATION)

Lors de la première rencontre du comité colloque 2020 le 4 septembre dernier, il a été discuté d'une proposition reçue du Centre de congrès et d'expositions de Lévis (CCEL) concernant la tenue du colloque 2022. Le CCEL avait reçu une demande d'un autre client, mais il souhaitait nous prioriser d'où sa proposition pour 2022. La proposition est intéressante en ce sens que nous gardons sensiblement les mêmes privilèges que nous avons présentement. Comme le Centre de congrès devait revenir auprès de son autre client rapidement, le conseil d'administration devait prendre une décision avant la tenue de la rencontre du 20 septembre. Une demande de résolution par courriel a été envoyée le 5 septembre dernier.

Dans cette dernière, Mmes Yanik Arbour et Luce Quévillon, représentantes de la TRÉAQ au comité colloque, recommandaient au conseil d'administration de signer l'entente.

Les membres présents entérinent donc la résolution prise par courriel.

Résolution 65-06-407

*Il est proposé par M. Normand Lacasse,
appuyé par M. Alexandre Marion,
de signer l'entente avec le
Centre de congrès et d'expositions de Lévis
et le Four Points by Sheraton Lévis
pour la tenue du colloque conjoint TRÉAQ-CPFGPE 2022,
qui se tiendra du 1^{er} au 3 juin.*

65.06.7 BANQUET (DÉCISION)

Selon plusieurs commentaires des participants dans les évaluations reçues, il semblerait que le besoin de rassembler les gens autour d'un banquet au lieu d'un cocktail dînatoire ressort souvent. Les membres du conseil d'administration sont d'avis qu'une question à ce sujet soit ajoutée au formulaire d'évaluation dans le cadre du colloque 2020 afin d'avoir une idée plus précise de l'orientation à prendre pour le colloque 2021.

Résolution 65-06-408

*Il est proposé par M^{me} Luce Quevillon,
appuyée par M. Normand Lacasse,
que la proposition de sonder les participants sur la tenue d'un banquet
dans le formulaire d'évaluation du colloque 2020 soit adoptée.*

65.06.8 APPLICATION MOBILE (DÉCISION)

Agora Opus3 offre une application mobile accessible à partir d'un téléphone intelligent iPhone ou Android. L'application peut se moduler pour tous les publics : participants, exposants, formateurs et invités spéciaux. Il est possible de la personnaliser en fonction de nos besoins.

L'application de base semble convenir à nos besoins. Plusieurs fonctionnalités sont disponibles, entre autres :

- Organiser et rendre accessible le contenu de notre événement.
- Mise à jour en continu, même pendant l'événement.
- Évaluer les ateliers au fur et à mesure.
- Mettre en relation et générer des contacts.
- Proposer une solution novatrice et écoresponsable.

Les coûts reliés à cette application mobile sont de 7 500 \$. Les représentantes du comité colloque sont d'avis que ce montant est trop onéreux et suggèrent au conseil d'administration de ne pas faire l'acquisition de cette nouvelle technologie pour l'édition du colloque conjoint 2020.

Résolution 65-06-409

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,
appuyé par M^{me} Nicole Breault,
que l'organisation du colloque 2020
ne fasse pas l'acquisition de l'application mobile.*

65.07 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE

65.07.1 COMITÉ POSITIONNEMENT DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) (DÉCISION)

Le mandat du comité actuel prenant fin en octobre 2019, il est recommandé d'attendre l'arrivée d'une nouvelle personne à la direction générale et l'orientation du MEES relative à la proposition d'entente 2020-2023 qui est en cours présentement avant de proposer un nouveau mandat / nouvelle composition pour le comité positionnement FGA. Ce point est donc reporté.

65.07.2 COMITÉS MEES-RÉSEAU (INFORMATION)

Les membres du conseil d'administration présentent leurs activités au sein des différents comités ministériels et transmis dans le document collaboratif. Ces informations seront transmises aux membres du comité de coordination de novembre.

Il est demandé que tous les comités soient intégrés dans le tableau collaboratif, en commençant par les comités MEES-partenaires, ensuite tous les comités MEES-Réseau et enfin, les comités de travail de la TRÉAQ. Lors des prochaines rencontres du conseil d'administration, tous les points d'informations seront traités, à l'intérieur du tableau, sauf les points de décisions qui devront être placés à l'ordre du jour en soi.

65.07.3 TABLEAU ÉLABORATION DES COMITÉS 19-20

Le tableau des comités 2019-2020 est présenté. Il devra être mis à jour lorsque la nouvelle direction générale sera nommée. Aussi, le nom de Pauline Lalancette (AQIFGA) du comité positionnement FGA doit être retiré.

65.07.4 ÉTAT DE SITUATION : RECRUTEMENT DES AGENTS DE LIAISON (ADL)

Plus de 39 programmes se retrouvaient sans agent de liaison cette année. À ce jour, 23 programmes ont trouvé preneur. Une relance a été effectuée. Les programmes à combler n'ont pas de travaux prévus cette année.

65.08 TOURNÉE DES RÉGIONS : INVITATION DE LA RÉGION DU SAGUENAY – LAC SAINT-JEAN

Mme Nicole Breault, M. Nick St-Pierre et Mme Hélène Leduc se rendront à Alma, le 25 octobre avant-midi, dans le cadre de la tournée des régions. Des échanges pour planifier cette rencontre ont eu lieu avec Mme Caroline Tremblay, représentante au comité de coordination pour cette région.

Les questions qui seront traitées lors de la rencontre, ont été envoyées à Mme Tremblay avec le déroulement prévu. Mme Geneviève Talbot suggère qu'on invite Mme Carole Voisine, à titre de consultante spécialiste en FGA, mais les membres ne retiennent pas cette proposition.

M. Normand Lacasse communiquera avec Mme Isabelle Lemire, représentante des régions Laval, Laurentides et Lanaudière pour vérifier s'ils sont intéressés à nous recevoir au printemps 2020. **(Suivi)**

65.09 DÉROULEMENT DU PROCHAIN COMITÉ DE COORDINATION (INFORMATION)

Mme Geneviève Talbot présente brièvement le déroulement de la rencontre du 8 novembre avant-midi concernant la présentation des préoccupations régionales par les membres du comité de coordination. Chaque représentant devra exposer les résultats des consultations de sa région dans les trois secteurs de formation (FP, FGA, formation de base en entreprise [FBE]).

Mme Hélène Leduc insiste sur l'importance de rappeler le rôle des membres du comité de coordination, surtout pour les nouveaux. Le conseil d'administration demande aux agentes de développement de communiquer avec les nouveaux membres pour expliquer les actions à effectuer, surtout pour la première rencontre de l'année.

Après avoir pris connaissance des questions qui seront envoyées au réseau pour la première rencontre, on demande à Mme Leduc de modifier légèrement la formulation de la question en FP.

Enfin, une lettre d'invitation aux représentants du MEES, pour la dernière rencontre de l'année portant sur les pratiques inspirantes des régions, sera rédigée par Mme Geneviève Talbot, signée par le président et transmise aux instances ministérielles concernées. **(Suivi)**

65.10 CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (DÉCISION)

M. Normand Lacasse et M. Nick St-Pierre présentent le résultat des réflexions du comité réseau; on y décrit les rôles et mandats des différents acteurs impliqués dans ce dossier. À partir de ce document, Mme Hélène Leduc et M. Normand Lacasse finaliseront une offre de service formelle à transmettre au MEES.

Par la suite, M. Lacasse ira avec Mmes Maude Plourde (Association québécoise des cadres scolaires [AQCS]) et Marlène Gagné (Fédération des commissions scolaires du Québec [FCSQ]) présenter la proposition à M. Jean-Sébastien Drapeau à la Direction de la formation professionnelle au MEES.

Résolution 65-10-410

Le conseil d'administration est en accord avec le document des rôles et mandats déposé et il est proposé par M. Richard Coulombe, appuyé par M. Alexandre Marion, qu'on mandate la présidence à poursuivre les travaux avec le MEES au sujet des cadres d'évaluation en FP.

65.11 COMMUNICATION : ÉTAT DE SITUATION

65.11.1 POLITIQUES DES MÉDIAS SOCIAUX (DÉCISION)

M. François Grenon a travaillé sur deux projets de politiques : une politique éditoriale sur les médias sociaux et une politique sur la gestion de commentaires provenant des

médias sociaux. Elles cadrent bien les activités que notre organisation pourrait avoir sur les médias sociaux et précisent les actions à prendre en fonction de la diversité des commentaires possibles pouvant être reçus. On soulève quelques coquilles dans les documents et propose l'ajout de certains éléments. Mme Geneviève Talbot veillera à modifier les documents en fonction des commentaires émis.

Ces documents feront partie des politiques officielles de la TRÉAQ et notre Politique sur la gestion de commentaires sera rendue publique sur Internet.

Résolution 65-11-411

*Il est proposé par M^{me} Luce Quévillon,
appuyée par M. Richard Coulombe,
que la Politique éditoriale sur les médias sociaux et
la Politique sur la gestion de commentaires provenant des médias sociaux
soient adoptées avec les modifications proposées.*

65.11.2 VIDÉOS PROMOTIONNELS FBE (INFORMATION)

L'agente responsable des communications propose de tourner une courte vidéo avec M. Mario Dumais afin de présenter les services possibles en FBE offerts par la TRÉAQ.

Cette vidéo dépersonnalisée et intemporelle servirait d'outil promotionnel pour la FBE et pour le consultant qui se déplace dans les milieux.

Les membres du conseil d'administration demandent à ce qu'on attende l'arrivée de la nouvelle direction générale et le dépôt du plan de communication avant de créer cette capsule vidéo.

65.11.3 DERNIÈRES COMMUNICATIONS DIFFUSÉES (INFORMATION)

Différents vidéos et articles ont été publiés dans la section « Nouvelles et événements » de notre site Web et sur les médias sociaux. L'appel de candidatures pour le poste de direction générale est paru au mois d'août ainsi que diverses publications comme le vox pop du colloque conjoint, réalisé par le Carrefour FGA, et des capsules radiophoniques sur la formation professionnelle faite par Mme Élise Lacroix. En septembre, nous mettons également de l'avant une campagne de promotion sur les métiers d'avenir en FP, coordonnée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ainsi qu'un article sur la gratuité scolaire en diffusant une lettre écrite par le sous-ministre adjoint, etc.

On demande à Mme Geneviève Talbot de préparer un résumé des communications diffusées par nos diverses plateformes publiques afin d'en informer les membres du conseil d'administration à chaque rencontre.

65.11.4 UTILISATION DE ZOOM

Le président sonde les membres du conseil d'administration pour savoir si d'autres personnes souhaitent détenir une licence comme animateur potentiel. Si tel est le cas, il faudrait augmenter notre forfait. Pour le moment, personne n'en manifeste le besoin.

65.12 CORRESPONDANCES (INFORMATION)

Le président demande s'il est nécessaire de continuer à présenter la liste de correspondances lors des rencontres du conseil d'administration. Les membres souhaitent conserver ce point à titre informatif.

65.13 LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE (INFORMATION)

M. Normand Lacasse fait état des rencontres et communications qu'il a eues depuis la réunion du mois de juin. Notamment, il a rencontré Diplômatic. Concernant le comité sur la formation à distance mis en place par le MEES, on se demande si la TRÉAQ sera invitée à en faire partie. M. Lacasse va se renseigner. **(Suivi)**

65.14 DIVERS

Aucun point n'est traité en divers.

65.15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (DÉCISION)

Résolution 65-15-412

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,
appuyé par M. Nick St-Pierre,
que la levée de l'assemblée soit adoptée.*



M. Normand Lacasse
Président



Richard Coulombe